

www.paris-normandie.fr

Pays : France

Dynamisme : 490



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

La secrétaire d'État Estelle Grelier au secours des pêcheurs plaisanciers de Fécamp

Pêche. La pêche au bar et ses quotas préoccupent l'Association des pêcheurs plaisanciers de Fécamp. Estelle Grelier, membre du gouvernement, lui apporte son soutien et explique les contraintes.

L'association des pêcheurs plaisanciers de Fécamp (APPF) est née en 2015 à la demande de sa consœur havraise, afin de pouvoir réaliser un maillage du littoral seinomarin, pour permettre à la FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France) de peser sur les décisions nationales et européennes... Avec un grand nombre d'adhérents, il est en effet plus facile de se faire entendre !

En présence de Pierre Aubry, premier adjoint au maire de Fécamp, d'Estelle Le Courtès, adjointe en charge du nautisme, le vice-président Gérard Lefrançois, élu un peu plus tard président de l'APPF, est vite passé aux réclamations, lors de l'assemblée générale, le week-end dernier. La principale requête matérielle reste le souhait de disposer d'un local, près du port.

2 000 € offerts

Un peu plus tard, c'est avec plaisir que l'assemblée a accueilli Estelle Grelier, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, en charge des collectivités territoriales depuis le 11 février dernier.

« *Si je suis venue ici, c'est parce que je suis particulièrement attachée à votre association* », a souligné la nouvelle représentante du gouvernement Valls. En 2015, alors députée, elle avait attribué 2 000 € de sa réserve parlementaire à l'association du président Lefrançois.

Prenant les devants devant son auditoire, elle a entamé un long débat sur une pêche : « *Vous allez me parler de la pêche au bar. Comme vous le savez, la Commission européenne, tous les ans, décide, et la France participe à ces négociations de quotas sur des espèces. Pour le bar, qui est une espèce réputée en voie de disparition, un certain nombre de mesures ont été déterminées. Et notamment la commission européenne a dit, au début des négociations, zéro pêche au bar* ».

Face à des pêcheurs attentifs mais grognons, Estelle Grelier a enchaîné : « *C'est sur cette base que les discussions ont commencé entre la Commission européenne et la France. Autant vous dire que l'on parlait de très loin. Le point d'atterrissage a été d'établir que finalement il y aurait un moratoire sur six mois, durant la période de reproduction du bar et, pour le reste, les captures seraient très limitées* ».

UN bar par jour

Une fois ces restrictions programmées, les professionnels marins-pêcheurs ont réclamé que les plaisanciers soient eux aussi pénalisés, arguant qu'ils contribuent également à la diminution de la ressource... Au final, il a été acté pour les pêcheurs plaisanciers, la capture autorisée d'un bar par jour lors du second semestre 2016.

www.paris-normandie.fr

Pays : France

Dynamisme : 490



[Visualiser l'article](#)

Ce qui n'est pas du tout du goût des adhérents fécampois ! La fédération nationale, quant à elle, par la voix de son président Jean Kiffer, craint la disparition pure et simple, à terme, de la pêche de loisir. La secrétaire d'État a conclu : « *Votre argumentaire se tient, et je vais rencontrer Alain Vidalies (N.D.L.R. : secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche) qui travaille sur ce sujet pour voir s'il n'y a pas des adaptations possibles avec la commission. Depuis que l'on est passé à 42 cm, taille légale pour la pêche du bar, on le voit bien, le niveau de capture de la pêche plaisancière a quand même fortement diminué. L'idée, c'est qu'il y ait un assouplissement* ».